

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le quinze mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAÏN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Sophie GILLOT, Madame Léa GUILLET ayant donné pouvoir à Madame Laëtitia NYS, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING, Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Frédéric DUBOIS et Monsieur Sébastien FOULONNEAU ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry MARQUIS

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	22
Votants	26

DCM n°111/2024 - 9.1.5**Éco R'aide 2024 - convention de partenariat - signature**

Rapporteur : Madame NYS

L'Éco R'aide est un raid sportif ayant pour objectif de rassembler les jeunes âgés de treize à dix-sept ans du Pays d'Ancenis autour d'un évènement sportif et éco-citoyen.

La prochaine édition, organisée par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et le SIVOM du secteur de RIAILLÉ en partenariat avec l'ensemble des services jeunesse du Pays d'Ancenis, aura lieu du 03 au 05 juillet 2024 inclus sur les communes du secteur de RIAILLÉ avec un campement à TEILLÉ.

Une convention de partenariat dans laquelle sont définis les engagements des partenaires et ceux de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis est proposée.

Les engagements des partenaires sont les suivants :

- participation à la préparation de l'évènement 2024,
- participation à l'encadrement des participants,
- participation à la gestion des inscriptions,
- prise en charge financière des repas.

Le projet de convention a été transmis aux élus le 15 mai 2024.

Monsieur le Maire demande à Madame NYS si des jeunes sont déjà inscrits. Elle répond ne pas avoir d'information sur ce point mais que, en général, la commune est représentée par deux à trois équipes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 30 mai 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



**Le secrétaire de séance,
Thierry MARQUIS**



Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
ID : 044-200078079-20240521-DCM_111_2024-DE